

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

Le cinq avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-Marie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mrs. CORMIER, VERHALLE, TROGU, MICHEL, LEFRANÇOIS, HUREL
Mmes LE TURQUE, LEGRAND.

Absentes excusées : Mmes LEBLOND, LAJOIE.

Secrétaire de séance : Mr. HUREL

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Délibération n° 2019.05.04.01

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 dressé par Mme Duchesne, Trésorière.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Délibération n° 2019.05.04.02

Monsieur Gérard VERHALLE présente le compte administratif dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 71 861.91 €

Total recettes : 138 975.47 €

Excédent de clôture : 67 113.56 €.

Section d'investissement :

Total dépenses : 5 260.05 €

Total recettes : 11 672.65 €.

Excédent de clôture : 6 412.60 €.

SUBVENTION ECOLE DES SOURCES (séjour à Granville)

Délibération n° 2019.05.04.03

Le conseil municipal décide de verser la somme de 90 euros pour 3 enfants de la commune partant en classe de mer du 27 au 29 mai 2019.

AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS

Délibération n° 2019.05.04.04

Le Maire informe le conseil municipal que les fonds de concours sont amortissables entre 1 et 5 ans. Le chemin du Coudray a fait l'objet d'un fonds de concours entre la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault et la commune de Mahéru pour un montant de 3 067.00 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de réaliser cet amortissement sur 1 an qui sera réalisé sur 2019.

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
28041512	GFP de rattachement bâtiments et installations	1 an

VOTE DES TAUX D' IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2019

Délibération n° 2019.05.04.05

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal a voté les taux suivants :

- Taxe d'habitation 2.80 %,
- Taxe foncière (bâti) 1.04 %,
- Taxe foncière (non bâti) 8.20 %,
- CFE 0 %.

VOTE DU BUDGET 2019

Délibération n° 2019.05.04.06

Monsieur le Maire présente le budget de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le budget 2019 qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 772 893.00 €

Section d'investissement : 38 160.00 €.